

## AOM 29N

## Édito

**Denis Le Page**  
**Président de l'AOM Nord-Finistère**

Le printemps montre enfin le bout de son nez chassant le bonhomme hiver. Si le soleil est au beau fixe ce n'est pas le cas pour le pouvoir d'achat des retraités. En effet, en raison de la situation financière de l'Etat, tous les moyens sont bons pour réduire le déficit public. Parmi les pistes envisagées figure la suppression de l'abattement fiscal de 10% accordé jusqu'à présent aux retraités.

Cet abattement a été créé en 1978 en vue d'amortir la baisse importante des revenus après le départ à la retraite et non pas, comme on l'entend parfois pour dupliquer l'abattement pour frais professionnels des actifs.

Cet abattement a en outre été instauré pour compenser les frais de complémentaire santé qui augmentent drastiquement avec l'âge. Au niveau de l'impôt sur le revenu, l'abattement fiscal de 10% spécial au niveau des retraités a été mis en place dans un souci d'équité, afin de neutraliser les modifications successives apportées au calcul de l'impôt, qui avaient aussi pour effet de ne pas pénaliser les seuls retraités. Le passage d'une vie active vers la retraite a pour conséquence une baisse conséquente du revenu.

Le choix d'accorder cet abattement aux retraités de 10% résulte d'une équité citoyenne et d'une qualité consistant à attribuer à chacun(e) ce qui lui est dû par référence aux principes d'une justice naturelle et d'impartialité.

Elle doit le rester et demeurer ainsi.

Ceci contribue à l'esprit de justice et d'impartialité en contribuant chacun à cet abattement par souci du partage de l'effort et au nom de l'équité.

Pour nous retraités, il s'agirait d'un dispositif nouveau ségrégationniste désignant une nouvelle catégorie fiscale intentionnelle stigmatisante entraînant une hausse de l'impôt et une réduction de notre pouvoir d'achat

Cibler les retraités et les mettre dans le viseur d'une économie sociale c'est refuser l'ordonnance d'améliorer l'indicateur clé d'un bien-être économique d'aujourd'hui et de facto pour demain.

Préservons notre équité selon le principe modérateur du droit objectif à travers les lois, les règlements administratifs selon lequel chacun doit prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

Préservons notre égalité en droit ainsi que l'égalité sociale (que l'on comprendra comme égalité des situations).

Le droit à l'égalité est le droit de tous les êtres humains à être égaux en dignité, à être traités en tant que tel avec respect et considération et à participer sur la base de l'égalité avec les autres dans tout domaine de la vie économique, sociale, politique, culturelle ou civile. Cette nouvelle stigmatisation des retraités est injuste.

Le rabotage du pouvoir d'achat n'est pas une solution pérenne.

L'augmentation du revenu fiscal de référence consécutive à cette mesure entraînerait de facto en cascade la hausse de l'impôt sur le revenu pour 8,4 millions de retraités (moitié de l'ensemble des retraités) et pour les plus fragiles d'entre nous les exposerait à la suppression de prestations sociales APL et autres, prestations auxquelles ils pouvaient prétendre.

Il serait plus judicieux pour la puissance publique de commencer par faire des économies dans la gestion de l'argent des contribuables.

Cette mesure d'abaissement n'est pour l'instant pas "officielle" mais il nous faut rester vigilants.

Son adoption pourrait se faire ressentir dans les urnes .

Affaire à suivre....

Amitiés Marines  
 Votre président

Sites internet  
**AOM-29-NORD.COM**



02 98 22 10 15

Courriel  
**aom-nord-finistere@wanadoo.fr**

Facebook  
**AOM-29-NORD**



Sites internet  
**FNOM.COM**

**Permanences de l'AOM29N**

au  
 Cercle de la Marine.  
 Tous les matins  
 de 10h00 à 12h00

**Finalisation des dossiers maladies  
 professionnelles le jeudi  
 (prise de rendez-vous conseillée)**

Ce sigle vous informe que le texte en bleu juxtaposé est un lien interactif soit pour accéder à un site ou ouvrir votre logiciel de messagerie.

Bulletin d'informations interne et non Périodique de l'AOM Nord-Finistère  
 Direction : Denis Le Page  
 Rédaction : JP Malgorn  
 Concepteur : E Riou

**B**onjour à toutes et tous,

Je prends la suite de Patrick pour « essayer » de faire un journal qui vous convienne, au vu de ce qui a été fait précédemment, je ne chamboulerai rien et profiterai au contraire des conseils.

Je ne saurai tenir toutes les rubriques sans l'aide de certains membres que je remercie.

Ce journal est le vôtre, n'hésitez pas à me faire parvenir des infos lors des évènements de votre section, C'est l'optimisme et la bonne humeur qui nous font avancer.

Vous pouvez me faire des suggestions, je suis preneur de toutes les idées.

Et s'il y a un doute vous pouvez me joindre par téléphone ou mail

Amicalement

Jean Paul Malgorn

**Les permanences au siège de l'AOM NORD-FINISTÈRE**

**Tous les matins  
de 10h00 à 12h00**



*Vos camarades peuvent vous venir en aide dans divers domaines*

Pour constituer un dossier «Anxiété Amiante», accueil au siège de l'AOM tous les jours ouvrables de 10h00 à 12h00 et pour la finalisation de votre dossier «amiante», c'est sur rendez-vous le jeudi matin

**Le conseil d'administration de l'AOM-Nord Finistère 2025**



**Président  
Denis LE PAGE**



**Jacques GOSSELIN  
Président adjoint  
Correspondant FNOM**



**Dominique LAMOTTE  
Secrétaire**



**Jean-Pierre CALASSOU  
Maladies Professionnelles  
Site internet**



**Isabelle TALOC  
Trésorière**



**Patrick BRASSAT  
Responsable fichier**



**Catherine NICOLAS  
Porte Drapeau**



**Jean Paul MALGORN  
Secrétaire adjoint**



**Roger ROLLAND  
Relation avec les  
actifs**



**Jean RADZISZEWSKI  
Adjoint maladies  
professionnelles**



**Eric ROGER  
Trésorier adjoint  
Facebook**



**Jean-Louis SEBILLE  
Non membre du CA  
Conseiller émérite  
Président honoraire**



**Jean-Paul LE ROUX  
Non Membre du CA  
Président Honoraire**

## PROBLÈMES SUR LE VERSEMENT DES PENSIONS DE RETRAITE DE L'ÉTAT EN AVRIL 2025

**V**ous faites partie des millions d'ex-fonctionnaires touchant une pension de retraite via le Service des retraites de l'État, payée par une DDFiP ou DRFiP ?

**ATTENTION** : des « anomalies » ont été repérées sur le paiement du mardi 29 avril 2025.

Ce qu'il faut savoir.

Un message « Important » barre la page d'accueil de <https://retraitesdeletat.gouv.fr/>, domaine du Service des retraites de l'État.



Pourquoi ?

Suite à des opérations de « modernisation de son système d'information », autrement dit d'importants travaux de maintenance informatique, impliquant notamment une « refonte de ses outils de paiement, en partenariat avec la caisse des dépôts et consignations », une série d'anomalies a été constatée à l'occasion du virement programmé ce mardi 29 avril. Un paiement comptant pour la pension de retraite du mois d'avril.

« Ces écarts de paiement sont en cours de régularisation ».

Quels sont les bugs constatés ?

« Les opérations de sécurisation des fichiers ont pu conduire à la détection d'anomalies susceptibles d'entraîner des écarts ou des ruptures de paiement pour ce mois d'avril », lit-on dans ce message d'information. **Autrement dit, des montants erronés sur les virements bancaires** provenant des Directions départementales ou régionales des finances publiques (DRFiP ou DDFiP) qui opèrent ces paiements, ou des absences de paiement.

Le SRE vous invite à la vigilance afin de signaler d'éventuels montants erronés, ou en cas d'absence de virement : « Dans le cas où votre dossier serait concerné, vous êtes invité à saisir nos services, en priorité par la messagerie sécurisée de l'ENSAP (Espace numérique sécurisé de l'agent Public). Il vous est précisé que ces écarts de paiement sont en cours de régularisation. »

## MALADIES PROFESSIONNELLES

**L**ettre transmise au Ministre de la Défense

BREST le 05 Avril 2025

O B J E T : Suivi médical des anciens marins

Monsieur Le Ministre

Je me présente : Jean Pierre CALASSOU, ancien major fourrier au sein de la Marine de 1968 à 2003 et responsable des maladies professionnelles Association des Officiers Mariniers en retraite du Nord Finistère.

Je m'adresse à vous, suite à la réponse à une question du sénateur PAUL que vous avez publiée le 27 mars 2025 concernant la délivrance du suivi médical post professionnel pour exposition à l'amiante des anciens marins. Je vous précise que je suis détenteur de ce document depuis 2021.

La lecture de cette réponse ne peut satisfaire l'ensemble de la communauté, car vous faites la différence entre la spécialité des mécaniciens et le reste de l'équipage qui d'après vous doit prouver son exposition à l'amiante.

Dans l'arrêt de mars 2022, le Conseil d'Etat fixe les conditions à réunir pour une telle action. La personne qui recherche la responsabilité d'une personne publique en sa qualité d'employeur doit cumulativement : Faire état d'éléments personnels et circonstanciés de nature à établir une exposition effective aux poussières d'amiante établir que cette exposition est susceptible de l'exposer à un risque élevé de développer une pathologie grave et de voir, par là même, son espérance de vie diminuée.

Sur ce dernier point, ce qui s'avère intéressant est que les marins en question n'intervenaient pas directement sur les matériaux amiantés. Doivent être, selon la Haute Assemblée, regardés comme justifiant d'un préjudice d'anxiété indemnizable, eu égard à la spécificité de leur situation, les marins qui, sans intervenir

(Lettre suite transmise au Ministre de la Défense)

*directement sur des matériaux amiantés, établissent avoir, pendant une durée significativement longue, exercé leurs fonctions et vécu, de nuit comme de jour, dans un espace clos et confiné comportant des matériaux composés d'amiante, sans pouvoir, en raison de l'état de ces matériaux et des conditions de ventilation des locaux, échapper au risque de respirer une quantité importante de poussières d'amiante.*

*Il établit que l'ensemble de l'équipage a pu être exposé à cette substance, même sans intervenir directement sur ces matériaux amiantés du fait du confinement, sans pouvoir échapper au risque de respirer une quantité importante de poussières d'amiante. Sachant qu'une fibre respirée, peut déclencher une maladie 40 ans après.*

*Nous avons servi notre pays avec fierté, mais nous avons l'impression d'être considérés comme des citoyens de seconde zone. Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler le nombre d'anciens marins qui décèdent journalièrement faute de ne pas avoir été prévenus.*

*Dans ces conditions et afin de prévenir des problèmes de santé par un dépistage précoce d'éventuelles maladies, je vous demande de bien vouloir autoriser la délivrance de ce suivi médical sur une simple demande accompagnée de l'état général des services ; document qui ferait foi de l'embarquement sur les navires construits avant 1997 et qui contenaient de l'amiante.*

*Ne doutant pas d'une réponse attentive à ma requête, je vous prie, Monsieur le Ministre, de recevoir l'assurance de ma haute considération ainsi que celle de nos adhérents*

*Monsieur CALASSOU Jean Pierre  
Titulaire de l'ordre National du Mérite*

## PROPOSITION DE LOI

**V**isant à **créer** un **statut** de **VÉTÉRAN** des **ARMÉES**,

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Cette proposition de loi vise à créer le statut « vétéran des armées » pour les militaires ayant servi un minimum de quinze années.

Cela concernerait tous les anciens militaires, combattants ou non, blessés ou non. Le statut « vétéran des armées » permettrait aux anciens militaires de conserver un lien avec l'armée.

En effet, ce statut leur donnerait la propriété de leur grade, l'autorisation de porter leur uniforme lors des événements en lien avec les armées, un accès aux hôpitaux militaires, la couverture par le régime de sécurité sociale des militaires, un accès aux cercles des armées et la gratuité des musées des armées.

Ce sont certes, des avantages non monétaires mais non dénués de sens.

En effet, l'objectif du statut « vétéran des armées » est de témoigner une reconnaissance aux anciens militaires.

Les avantages procurés par ce statut renforceraient le sentiment d'appartenance à un corps et éviteraient une rupture « brutale » lors de la retraite militaire.

Ce texte trouve son inspiration dans une mesure qui fut soumise au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) en 2018, mais non adoptée.

## LE COMITÉ SOCIAL DES ARMÉES

Le comité social comprend les membres suivants :

- le président ;
- des représentants du personnel, militaire et civil, en activité et en retraite ;
- un secrétaire général ;
- des représentants du réseau social, comprenant le chef de pôle ministériel d'action sociale ou le chef d'échelon social interarmées et un ou plusieurs conseillers techniques de service social ou assistants de service social.

Pour ma part je représente les retraités militaires tous grades confondus.  
Denis LE PAGE est mon suppléant.

Les représentants des retraités militaires et civils, qui disposent d'une voix délibérative, sont désignés, dans chaque comité social, selon les modalités suivantes :

- le représentant des retraités militaires est désigné par le directeur des ressources humaines du ministère de la défense, sur la base des propositions des associations membres du conseil permanent des retraités militaires ;
- le représentant des retraités civils est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin le plus récent de constitution de ce comité.

Des suppléants sont désignés selon les mêmes modalités.

Le mandat des représentants des retraités militaires et civils est d'une durée de quatre ans renouvelable.  
La qualité de membre se perd par démission.  
Le remplacement temporaire ou définitif d'un membre est assuré par un suppléant.

Le comité social participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'action sociale du ministère de la défense.

A ce titre :

- il émet des avis et des propositions sur l'élaboration et sur la mise en œuvre de la politique d'action sociale et est notamment associé aux thèmes d'études en cours ;
- il fait connaître les besoins des ressortissants en matière d'action sociale et propose toute mesure de nature à améliorer la situation des agents dans ce domaine ;
- il contribue à l'information des ressortissants sur la politique d'action sociale mise en œuvre au niveau national et local ;
- il participe aux décisions d'attribution des secours et des prêts sociaux par l'intermédiaire de la commission **restreinte par contre le représentant des retraités ne peut pas siéger à cette commission une demande a été faite au comité social.**(sans réponse pour l'instant)
- il décide de l'utilisation des crédits alloués au titre des actions sociales communautaires et culturelles.

Mon rôle au sein du comité social est :

- Mettre en relation les retraités militaires, veufs et veuves ayant besoin d'une aide sociale auprès d'une assistante sociale.
- Participer à la mise en place de la répartition des Crédits alloués par le ministère pour la cohésion commission ASCC (Action Sociale Communautaire et Culturelle) cela concerne les sorties de cohésion, les spectacles à des prix préférentiels.

Mon rôle est le lien entre le comité social et nos adhérents et tous les retraités militaires

Le comité Social se réunis deux fois par an.

La commission ASCC se réunis 3 fois par an.

Dominique Lamotte

## PASS CULTURE ET LOISIRS DÉFENSE

Le Pass culture & loisirs Défense, c'est :

- Un accès facilité à la culture : le Centre des Monuments Nationaux, des musées, le Pass Patrimoine...
- Des rencontres sportives
- Des activités sportives : Climb Up, Ifly, Graviti, Vertical Art...
- Des salles de sport : Cercles de la Forme, Fitness Park, Forest Hill, Neo Ness/Keep Cool ;
- Des spectacles : cabarets et dîners spectacles, concerts, comédies musicales, pièces de théâtres, one woman/man shows...
- Des parcs de loisirs : Astérix, Disneyland Paris, Europa Park, Futuroscope, Nigloland, Puy-du-Fou, Vulcania, Walibi Rhône-Alpes...
- Des zoos : Beauval, La Flèche, La Palmyre, Thoiry...
- Des aquariums : Biarritz, Brest, Lyon, Monaco, Montpellier, Paris, Saint-Malo...
- Du cinéma : CGR, Gaumont, Kinépolis, MK2, UGC...
- Des bons d'achat sur de nombreuses enseignes : ameublement, bricolage, grande distribution, mode, beauté...
- Un accès à la presse papier et numérique ;
- Des séjours à l'étranger et vols secs ;
- De nombreux services : soutien scolaire, cours de musique, locations de voitures...

Pour avoir un pass culture loisirs Igesa, il faut aller sur le site de l'IGESA, puis si on n'a pas de compte on s'en crée un, soit avec France Connect, soit avec le mail et un mot de passe, et on trouvera sur la droite l'onglet Pass culture

## IMPOTS

La déclaration en ligne des revenus de 2024 débute le 10 avril 2025.

La date limite varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

Tableau - Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Judi 22 mai 2025 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Mercredi 28 mai 2025 à 23h59
55 au 974/976	Judi 5 juin 2025 à 23h59
Non-résidents	Judi 22 mai 2025 à 23h59

Si vous avez laissé passer la date limite, vous pouvez encore remplir votre déclaration de revenus.

Si vous déclarez vos revenus en retard, l'**administration fiscale vous applique des pénalités.**



## L'AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE DEVIENT OBLIGATOIRE POUR VOUS RENDRE AU ROYAUME-UNI

**P**ublié le 28 février 2025 - Mise à jour le 24 mars 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 2 avril 2025, vous devrez vous munir d'une autorisation de voyage électronique (AVE ou ETA, Electronic Travel Authorisation) pour vous rendre au Royaume-Uni. Il est possible de demander cette autorisation à partir du 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou par le biais d'une application dédiée.

### Qu'est-ce que l'autorisation de voyage électronique ?

À partir du 2 avril 2025, tous les visiteurs qui se rendent au Royaume-Uni sans visa devront se procurer avant de partir l'autorisation de voyage électronique ou ETA.

Ce document concerne les voyages au Royaume-Uni pour les loisirs, les activités professionnelles autorisées, les études de courte durée et le transit terrestre (contrôle frontalier lors de la correspondance avec un vol de retour).

Il ne s'agit pas d'un visa donc la demande est simplifiée et rapide ; elle se fait en ligne avec un temps moyen de traitement de **3 jours ouvrés**.

Le coût de l'ETA est de 10 livres sterling, soit environ 12 €. Mais à partir du 9 avril 2025, le prix passe à 16 livres sterling, soit environ 19 €.

Il est valable 2 ans, ou jusqu'à l'expiration du passeport auquel il est lié (si celui-ci expire en premier). Il permet de faire plusieurs séjours de courte durée (durée maximale de 6 mois par visite).

### Comment l'obtenir ?

La demande d'ETA peut se faire à partir du 5 mars.

Vous pouvez passer par l'application mobile UK ETA App via le [site du gouvernement britannique](#) (l'application est disponible sur App Store et Google Play).



Pour faire votre demande d'ETA, vous aurez besoin des documents suivants :

- un passeport biométrique en cours de validité délivré par un pays disposant de l'exception de visa pour le Royaume-Uni ;
- une photo d'identité numérique récente de haute qualité ;
- une adresse électronique valide ;
- un moyen de paiement électronique fonctionnel.

### À noter

Les élèves âgés de 18 ans et moins se déplaçant au Royaume-Uni dans le cadre d'un voyage scolaire sont exemptés de l'obligation d'ETA. Ils devront être munis d'une autorisation de [sortie de territoire](#), d'une copie des papiers d'identité de leurs parents et d'un passeport ou d'une carte d'identité valide.



### Attention

Il est recommandé de bien vérifier le site sur lequel vous achetez votre ETA ; il doit relever du [gouvernement britannique](#) (en langue anglaise) et le coût de l'ETA ne doit pas dépasser celui qui est indiqué dans cet article



## DÉCLARATION DE BIENS IMMOBILIERS : DANS QUELS CAS DEVEZ-VOUS FOURNIR DES INFORMATIONS EN 2025 ?

**P**ublié le 16 avril 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cette année, certains locataires sont sollicités par l'administration fiscale, comme les propriétaires, pour indiquer la situation d'occupation de biens immobiliers. Service-Public.fr vous indique dans quels cas vous devez fournir des informations concernant votre logement, selon votre situation.

Ajouter à mon calendrier

Si vous louez ou occupez gratuitement un autre logement que votre résidence principale, à partir de cette année vous devez indiquer dans votre déclaration de revenus l'adresse de ce bien immobilier et le nom du propriétaire. **Un nouveau cadre, intitulé « location d'une résidence secondaire »**, est prévu à cet effet dans la déclaration en ligne.

Si vous êtes propriétaire, vous devez pour votre part effectuer une déclaration de biens immobiliers avant le 1er juillet 2025 :

- si la situation ou les conditions d'occupation d'un de vos biens a évolué entre le 2 janvier 2024 et le 1er janvier 2025 (un changement de locataire, un bien devenu inoccupé, un logement qui n'est plus votre résidence principale, etc.) ;
- si vous n'aviez pas signalé l'an dernier un changement survenu au sein d'un de vos biens immobiliers ;
- ou si, pour un de vos biens immobiliers, vous n'avez jamais effectué de déclaration auparavant.

Vous pouvez effectuer une déclaration de biens immobiliers à tout moment de l'année ; pour ce faire vous devez vous rendre sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », qui est accessible depuis votre espace personnel (ou professionnel si vous êtes une entreprise) sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Vous pouvez aussi signaler une évolution concernant un de vos biens immobiliers lorsque vous effectuez votre déclaration de revenus en ligne. Vous êtes alors dirigé automatiquement vers le service « Gérer mes biens immobiliers » au moment de signer votre déclaration.

Une FAQ est disponible pour l'ensemble des contribuables (particuliers et professionnels).

## Les échos des sections

### KERNIC

#### «Sortie annuelle»

**L**a section Kernic prépare sa sortie annuelle du 17 mai qui se fera au camping d'Odé Vras et le tournoi de pétanque, ouvert à tous, qui se déroulera au complexe sportif, toujours à Plounévez-Lochrist, le 02 août.

Cordialement  
Denis Person, président Kernic



## GUIPAVAS

«Changement de président à la section de Guipavas»

**D**ominique LAMOTTE a succédé le vendredi 14 février 2025 à Georges SIMON à la présidence de la section de Guipavas section de l'association des Officiers Mariniers du Nord Finistère qui compte 135 adhérents .

Georges Simon est adhérent à la FNOM et membre du bureau à la section de Guipavas depuis quarante un ans et président depuis huit ans, par ailleurs il reste membre du bureau.

Le président de l'AOM 29 Denis LE PAGE a remercié Georges SIMON pour son implication et son travail remarquable au sein de la section de Guipavas qui est une section très dynamique, grâce sa pugnacité la section est très investie dans les manifestations qui sont organisées par la ville de Guipavas

Dominique Lamotte, secrétaire de l'AOM29N depuis 7 ans et il est également le représentant des retraités militaires au comité social de la Base de Défense de Brest.



*De gauche à droite : Jean PERON (trésorier) ; Jean-Yves LE ROUX(membre) ; Jean-Noël BESSE (responsable animations et porte drapeau) ;Léon PIVAIN (membre) ; Yvon DANIELOU (trésorier adjoint) ; Georges Simon (ancien président, président d'honneur) ; Jean-Pierre VOXEUR (président adjoint et porte drapeau) . Dominique LAMOTTE (président) ; Jean-Claude SAVARD( adjoint animations) ; Nelly TOUSCH (secrétaire) ; Yves MARJOUX (porte drapeau) ; Jacques GOSSELIN (président d'honneur- président adjoint de l'AOM29N) ; Absents sur la Photo Bernard KLEIN (secrétaire Adjoint) ; Roger LENAFF(membre) ;Pierre GRANDJEAN*

«Remerciement pour 25 ans de porte-drapeau»

**L**a section de Guipavas compte 3 porte-drapeaux : Yves MARJOU, Jean-Noël BESSE et Jean-Pierre VOXEUR.

La section de Guipavas tient mettre à l'honneur Yves MARJOU et le remercier pour son investissement pour ses 25 ans de porte-drapeau au sein de la section.

En 2019,il a reçu la médaille d'or de porte-drapeau décernée par l'ONAC.



*Photo Télégramme*

## LANDIVISIAU

«Présence au forum des métiers»

Le 5 avril le président le trésorier et le secrétaire de la section de Landivisiau étaient présents lors du forum des métiers au collège de Saint Joseph à Landivisiau.

Ils ont répondu aux nombreuses questions des collégiens sur les carrières de la Marine Nationale, principalement sur les carrières dans l'aéronautique navale, proximité de base aéronautique navale de Landivisiau oblige



## LE FOLGOET

«Assemblée générale»

Suite à notre Assemblée Générale du 8 février 2025, le nouveau bureau de l'Association des officiers mariniers et veuves :

### Section LE FOLGOET :

Président : André Ollivier  
 Vice-président : Claude Cuvier -  
 Secrétaire : Sylvain Bouyssy  
 Secrétaire adjoint : Claude Cuvier  
 Trésorier : Rémy DeJonghe  
 Trésorier adjoint : Thierry Duquesne  
 Représentante des veuves : Jeanne Mouazan  
 Membres : Jean Herrou - Jean Pierre Calassou



## PLOUGUIN

«Assemblée générale»

L'assemblée générale des Officiers Mariniers et Veuves de Plouguin s'est déroulée le 8 février à La Grange, une quinzaine de personnes étaient réunies auprès du président Fernandez.

Ce dernier a ouvert la séance en demandant de respecter une minute de silence à la mémoire des militaires, des forces de l'ordre et des pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions et incluant les civils morts lors des attentats.

La section compte à ce jour 22 adhérents, il y a 19 retraités, deux veuves et un sympathisant.

Le président a présenté le rapport moral, les comptes d'activités et financiers ont été validés à l'unanimité des membres présents. Ensuite ont les principaux sujets présentés à la dernière conférence des présidents du Nord Finistère ont été détaillés : les maladies professionnelles et l'anxiété pour l'exposition à l'amiante, les cotisations, les effectifs.



## LESNEVEN

### «Assemblée générale»

La section des officiers marinières, veuves et veufs de Lesneven et des communes rattachées, a tenu son assemblée générale le samedi 1er février à l'Espace Roger-Calvez de Plouider, sous la présidence de Catherine Girod.

L'assemblée qui a commencé par se recueillir à la mémoire des membres disparus depuis la dernière assemblée générale, et à celle des militaires français tués en opération, a ensuite abordé plusieurs sujets importants dont les maladies professionnelles et l'anxiété pour l'exposition à l'amiante.

La section compte 119 adhérents, 124 l'an passé. Bien qu'elle vienne d'être contactée par quelques retraités qui souhaitent adhérer, la section regrette le fait qu'il n'y ait pas assez d'actifs ou de jeunes retraités à les rejoindre.

Le bureau reste inchangé :

Présidente : Catherine Girod

Vice-Président : Joseph Habasque

Trésorier : Eric Péron

Trésorier adjoint : Jean-Paul Le Jeune

Secrétaire : Laurent Plantec

A l'issue, un pot de l'amitié a précédé le repas avec les conjoints. Une soixantaine de personnes y ont participé dans une ambiance conviviale.



## **PLOUDALMÉZEAU**

«Assemblée générale»

L'assemblée générale de la section des Officiers Mariniers de Ploudalmézeau s'est tenue le 7 décembre 2024 sous la présidence de Vincent BARRA en présence de Mme LAMOUR maire de Ploudalmézeau, d'Anne APPRIOUAL maire de Lampaul Ploudalmézeau, commune associée, de Paul WALLNER conseiller défense et d'une vingtaine d'adhérents.



Le président a fait respecter un moment de recueillement à la mémoire de Jo CLOATRE, Henri DENIEL, Georges COURAGEOT et Yves DENIEL décédés au cours de l'année.

Les activités de l'année, repas champêtre au jardin public du Moulin Neuf, participation de la section avec son porte-drapeau aux nombreuses cérémonies patriotiques ont été évoquées.



La situation de la trésorerie a été présentée pour la dernière fois par Michel EOZENOU qui cède sa place à Franck ANDRIEUX à compter du 1er janvier 2025.

Après l'intervention des maires et du conseiller défense, le président a invité les adhérents présents à partager le verre de l'amitié.

## **LANVÉOC**

«Assemblée générale»

L'assemblée Générale de la section IROISE s'est déroulée le 18 janvier 2025 dans la salle communale de Lanvéoc-Poulmic en présence de Mme la Maire de la commune.

Après vérification du quorum, le président, après la minute de silence dédiée aux disparus, a présenté le bilan moral de l'association. La trésorière a présenté les comptes de l'année écoulée. Les bilans ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président a ensuite détaillés le Compte Rendu de l'AG des Présidents de sections de l'AOM29N et a présenté le nouveau bureau de la FNOM.

Nous avons procédé à la constitution du bureau après accueil d'un nouveau membre :

Mr Leydier Henri élu à l'unanimité  
 Le bureau est reconduit comme suit :  
 PRÉSIDENT : Alain Casareggio  
 VICE PRÉSIDENT : Daniel Noel-Cherry  
 TRESORIERE : Marie Noelle Pelleau  
 ADJOINT TRESORIER : Thierry Papin  
 MEMBRES : Michel Guillochon  
 Bernard Belbeoch  
 Jacques Drévilon  
 Henri Leydier



Pour clore cette magnifique matinée nous avons «refait la Marine» autour d'un succulent repas au restaurant de «LA CALE « à Lanvéoc  
 Alain Casareggio

## PLOUZANÉ

### «Hommage au PM Jean-Pierre Joly»

Une cérémonie s'est déroulée après la commémoration du 11 novembre en hommage au Premier Maître Mécanicien (PM MECAN) Jean-Pierre JOLY, décédé en 2020 des suites de son exposition aux essais nucléaires pendant la pandémie de COVID-19.

L'épouse de Monsieur Jean-Pierre JOLY et ses 2 filles remercient la présence de l'Association des Officiers Mariniers au cimetière de Plouzané, le 11 novembre 2024, pour avoir commémorer et honorer la mémoire de Jean-Pierre JOLY pour son service à la nation dans la Marine Nationale.

*«Nous remercions grandement l'association AOM29N et ses représentants, Denis Le Page et Jean-louis Sébille, ainsi que les présidents Philippe Brault, Eric Barbier et Serge GISCOS et les membres du Bureau la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin, pour tout ce qu'ils ont initié et mobilisé pour notre famille en la faveur de mon mari et de notre père, et leur présences à la Commémoration de ce jour, le 11 novembre 2024.»*

*Madame JOLY Yasmine et ses 2 enfants: Laetitia JOLY (épouse MBALA MUTEBA) et Laura JOLY, (épouse SPAGNOL)*



### «Goûter des veuves à Carrefour Plouzané 28 nov 2024»

C'est à l'initiative de Jeanine Grouzelle, déléguée aux veuves de la section, qu'un goûter à été organisé à la Brasserie de Plouzané. Quatorze personnes ont répondu à l'appel de Jeanine, et le président s'est joint au groupe pour discuter de divers sujets. Tout le monde s'est quitté satisfait d'avoir passé un moment agréable, que toutes ont souhaité pouvoir renouveler dans un avenir proche



### «Rencontres conviviales avec les municipalités partenaires»

Le président, des membres du Bureau et plusieurs adhérents de notre section ont répondu aux invitations des maires des trois communes dont les noms composent l'intitulé de notre association. Ces rencontres, organisées à des dates distinctes, ont permis d'échanger de manière approfondie sur les initiatives menées au cours de l'année écoulée.

Les maires ont ainsi présenté un bilan des actions réalisées et ont exposé les projets à venir pour leur municipalité. Ces échanges constructifs se sont conclus par un moment de convivialité autour d'un pot, favorisant les discussions informelles entre les membres de notre association et les représentants des collectivités territoriales partenaires.



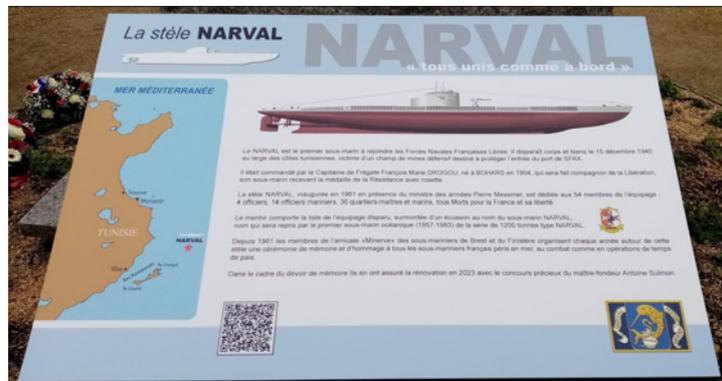
**PLOUZANÉ (suite)**

«Un hommage vibrant à nos héros des profondeurs»

**A** l'invitation de l'Amicale Minerve, membre de l'AGASM

Le 25 janvier 2025 à 11h00, nous étions nombreux à nous rassembler devant la stèle du sous-marin NARVAL à Brest pour honorer la mémoire de ces hommes d'exception, les sous-mariniers disparus en service. Un moment de recueillement et de dépôt de gerbes empreint d'émotion et de respect.

Sous la présidence de l'Amiral Jean-François Quérat, préfet maritime de l'Atlantique, en présence du président de l'amicale Narval de Lorient, du président de l'amicale Minerve, du président national d'AGASM, du président de l'AOM29N, du président de l'amicale des Plongeurs démineurs de l'atlantique, du président de l'AOM St Renan, du président de l'AOM de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin et de leur porte-drapeau respectif, des autorités civiles et militaires, ainsi que de nombreux représentants de la communauté locale, nous avons rendu hommage à ces marins qui ont fait le sacrifice ultime pour notre pays.



Leur courage, leur dévouement et leur sens du devoir sont une source d'inspiration pour nous tous. Ils resteront à jamais dans nos cœurs et dans l'histoire de la Marine française. Une plaque commémorative avec un QR code donnant accès à plus d'explications historique à été posée.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette cérémonie et qui continuent de perpétuer la mémoire de nos sous-mariniers disparus.



«La traditionnelle galette des rois»

**I** l'ai fait un peu frais ce 17 janvier dans la salle Trémaïdic à Plouzané pour la traditionnelle galette offerte par l'association aux membres qui se sont déplacés plus nombreux que l'année dernière.

Les discussions et les rires ont très vite réchauffé l'atmosphère, et tous se sont quittés enchantés par cette après-midi passé ensemble



## PLOUZANÉ (suite)

«Hommage aux internés et déportés»

C'est à l'invitation du président de l'UNC de Lanildut, Jacques Guéna, que le président de l'AOM Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin, s'est rendu à la cérémonie.

A l'occasion du 80e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, en amont de la journée nationale d'hommage aux internés et déportés qui se fera le 27 avril, une cérémonie a eu lieu le vendredi 25 avril à Lanildut, pour rendre hommage à trois femmes de la commune directement concernées par cette tragique période de notre histoire et ainsi associer, dans le cadre de leurs engagements, des enfants de l'école à participer aux devoirs de mémoire.



crédit photos de l'UNC de Lanildut.

De gauche à droite : René Stéphan président de l'association «Au Marin» - Ingénieur Général Hors Classe (2S), Jacques Guéna, en arrière plan Nadège Havet sénatrice

### Évocation du parcours de vie de trois femmes ayant vécu à Lanildut.

#### Madame Anna Kervella :

Née Piriou le 5 Mars 1904 à Lambézellec, épouse Julien Kervella le 12 Juillet 1924 à Saint-Marc. Naissance de Yvonne Kervella, leur fille unique, le 5 Octobre 1927. Les trois membres de la famille rentrent dans la résistance en Août 1943

Elle met à disposition son logement pour les réunions clandestines et sert d'agent de liaison pour la distribution de faux papiers. Pseudonyme dans la résistance : Madame Jules Trahi par l'un des leurs, les Kervella sont arrêtés par les Allemands à leur domicile, rue de la Vierge aujourd'hui rue Glasgow à Brest, dans la nuit du 24 au 25 Mai 1944. Son mari Julien Kervella est interrogé et emprisonné à Pontaniou. Il sera condamné à mort et fusillé le 10 Juin 1944 sur le plateau du Bouguen (Bellevue) à Brest. Anna est transférée à la prison de Fresnes en région Parisienne le 29 Juin 1944 puis déportée en Allemagne. Internée dans un premier camp puis au camp de concentration de Ravensbrück sous le matricule 35383 tatoué sur la peau. Elle est libérée par la Croix-Rouge Suédoise le 3 Juillet 1944. Son retour définitif en France sera effectif en Juillet 1945. Elle décède le 28 Juillet 2000 à Lanildut et est enterrée dans le cimetière de Saint-Marc à Brest. Anna Kervella a passé les dernières années de sa vie à Lanildut chez sa fille Madame Guivarc'h. Pour son action dans la clandestinité, elle reçoit en 1946 la médaille de la résistance et sera élevée au rang d'officier de la légion d'honneur.



#### Madame Yvonne Kervella :

Fille de Anna et Julien Kervella. Madame Yvonne Kervella s'est engagée, tout comme ses parents, dans la résistance en 1943 où elle sert d'agent de liaison et de renseignement. Elle est arrêtée dans la nuit du 24 au 25 mai 1944, tout comme ses parents. Elle sera mise en liberté surveillée le 3 Juillet 1944. Elle échappe de ce fait à la déportation. Pour son engagement dans la résistance malgré son jeune âge et les épreuves endurées, elle reçoit en 1946 la médaille de la Résistance. Elle épouse en 1950 Jean Guivarch. Monsieur et Madame Guivarch résidaient au Ruludu à Lanildut



#### Madame Adrienne Raimbault

«héroïne discrète de la Seconde Guerre mondiale». En 1940 Adrienne Raimbault à 17 ans. Elle vit avec ses parents dans un village près de Chartres. Elle est l'une des huit enfants de ce couple d'agriculteurs. Dès l'armistice signé, les Allemands ouvrent un camp de prisonniers près de la ferme. Ces derniers confient à Adrienne, qui leur inspire confiance, la mission d'apporter chaque jour de l'eau aux prisonniers. Émue par leurs conditions de vie, et sans mesurer les risques qu'elle encourt, elle leur fournit des vêtements appartenant à son père et à ses frères. Ce geste, fait sans arrière-pensée, provoque plusieurs évasions. Pour protéger sa famille, son père la chasse de la maison. Mineure et sans papiers, elle trouve refuge chez une amie de la famille qui, après lui avoir offert son aide, l'envoie en Mayenne, où elle est recueillie par Madame Halna Du Fretay qui possède une maison et des terres à Lanildut. Elle devient dès lors agent de liaison dans le secteur de Château-Gontier, prenant en charge l'approvisionnement en nourriture des résistants. Après le Débarquement, elle est arrêtée, torturée pendant trois jours, puis libérée. Elle restera cachée jusqu'au départ des Allemands, souvent inconsciente en raison de ses blessures. De retour à Château-Gontier, elle reprend ses modestes fonctions auprès de la famille Du Fretay. Adrienne peine à se remettre de ses blessures tant physiques que psychologiques. Espérant que l'air marin lui apportera un soulagement, elle est invitée à s'installer à Lanildut dans le Rumorvan chez les Du Fretay. Elle résidera dans la commune de 1945 à son décès le 11 Novembre 2017. Elle avait 94 ans. Madame Raimbault avait été faite chevalier de la Légion d'Honneur le 11 Novembre 2009, à Lanildut, par l'amiral Jean-Yves Nerzic



## **PLOUZANÉ (suite)**

«commémoration du 63e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie»

Sur invitation de monsieur Yves De Buit, Maire de Plouzané, et de monsieur Jean-Louis Poullaouec, Président de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) comité de Plouzané que le président de l'AOM Plouzané, locmaria-Plouzané et Plougonvelin, Serge Giscos, et le porte drapeau, Serge Péton, ainsi que des membres du bureau et de l'association se sont rendu à la commémoration du 63e anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le mercredi 19 mars dernier.



En présence de nombreux enfants des écoles et habitants de la commune, d'autorités civiles et militaires que Monsieur Yves Du Buit et Monsieur Jean-Louis Poullaouec ont décoré deux anciens combattants. Monsieur René Thépaut et Monsieur Michel Dénès ont reçu la médaille de la reconnaissance de la Nation pour leur mobilisation en Algérie pendant le conflit. M. Dénès a également reçu l'insigne de porte-drapeau.



Après la cérémonie, un pot à été offert par la mairie pour clôturer ce moment émouvant.



Crédit photos: Gildas Priol.

## PLOUZANÉ (suite)

«Cérémonie du 8 mai 2025 à Locmaria Plouzané»

Suite à l'invitation de Madame Viviane GODEBERT, Maire de Locmaria-Plouzané, Vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté, des Membres du Conseil municipal de Locmaria-Plouzané, des Membres du Conseil Municipal Jeunes, de Monsieur Jean-François Brulé, président de l'UNC de Locmaria-Plouzané et en présence du Vice Amiral d'Escadre (VAE) Xavier Petit, commandant la Force Océanique et Stratégique (FOST) et d'un piquet d'honneur du Centre de Préparation Militaire Marine que le président, le vice-président et le porte-drapeau de l'AOM Plouzané, Locmaria Plouzané ont assistés à la cérémonie commémorant la Victoire des Alliés et la fin de la Seconde Guerre Mondiale du 8 mai 1945 ce jeudi 08 MAI 2025 à 11h00 sur le parvis de la mairie puis au monument aux morts.

Cérémonie empreinte d'émotion en souvenir de toutes les personnes civiles et militaires qui ont fait le sacrifice de leur vie pour arrêter la barbarie du nazisme.



## PLOUZANÉ (suite)

«Cérémonie du 8 mai 2025 à Plouzané»

Le même jour, à la même heure, au monument aux morts de Plouzané, et sur les tombes des alliés, Monsieur le Maire de Plouzané, Yves Du Buit, en partenariat avec la FNACA, et de nombreux jeunes de l'école Sainte Thérèse qui étaient présents et qui ont participé à la cérémonie, en accompagnant le dépôt de gerbes devant le Monument aux morts, et aussi sur les tombes des Alliés, en souvenir de leurs sacrifices.

Cérémonie émouvante en présence de Henri Pairel, membre de l'AOM Plouzané, et porte-drapeau de l'Amicale des Plongeurs démineurs de l'Atlantique, de porte-drapeaux d'autres associations patriotiques, de nombreux habitants de la commune, d'autorités militaires et civiles, qui rappelle que la paix n'est jamais définitivement acquise et qu'il faut la chérir.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à proximité du presbytère.



«Cérémonie du 8 mai 2025 à Plougonvelin»

A Plougonvelin, à l'invitation de Monsieur le Maire, Bertrand Audren, il y a eu aussi une cérémonie ou au moins un membre, Erick Freche, de l'AOM Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougonvelin et membre aussi de l'Amicale Minerve était présent. Présence aussi du Président de l'Amicale Minerve, Gérard Bourland et de nombreux autres membres du bureau de l'amicale, d'autorités civiles et militaires et des habitants et des enfants de la commune de Plougonvelin.

Cérémonie où là encore, le sacrifice de nombreuses personnes pour que cessent les massacres et la tyrannie a été rappelé et mis en avant.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la mairie à l'Espace Keraudy. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à proximité du presbytère.



## PLOUZANÉ (suite)

«Succès retentissant pour la soirée «Cochon Grillé»

Le 28 mars dernier, la salle de Trémaïdic à Plouzané a vibré au rythme de la convivialité et de la bonne chère lors de notre soirée de cohésion, placée sous le signe du «Cochon Grillé».

Cet événement a rencontré un franc succès, rassemblant pas moins de 130 adhérents. Dans une ambiance chaleureuse et festive, nos membres ont pu savourer un délicieux repas, partager des moments de joie et renforcer les liens qui font la force de notre association.

L'association remercie chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur bonne humeur, qui ont fait de cette soirée un moment mémorable. Un grand merci également à tous ceux qui ont œuvré à l'organisation et au bon déroulement de cet événement.

Rendez-vous à notre prochain événement au Dellec le 07 juin juin!

**COCHON GRILLÉ**  
des OFFICIERS MARINIERS et VEUVES  
de PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN  
**Vendredi 28 mars 2025**  
L'association organise une soirée Cochon grillé à la salle de Trémaïdic à Plouzané pour les membres et leurs amis à partir de 18H30  
LE PRIX DU REPAS EST FIXÉ À 22 €

**Menu**  
Apéritif  
Cochon grillé  
Accompagné de pommes de terre et sa ratatouille  
Fromage  
Tarte aux pommes  
Rosé, Rouge, Eau minérale  
Café, Thé  
Jeu organisé par notre G.O  
La participation est libre (pour la monnaie)

**IMPORTANT**  
Ne pas oublier les couverts : assiettes, verres, couteaux, fourchettes et petites cuillères

INSCRIPTIONS jusqu'au 20 MARS 2025



## SAINT-THÉGONNEC

«Remise de la médaille de la Défense Nationale»

Ce 8 mai 2025, lors de la cérémonie du 80ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale devant le monument aux morts de St-THÉGONNEC André BRAS Président d'Honneur de la section des OFFICIERS MARINIERS en retraite du canton de St-THÉGONNEC s'est vu remettre par le Président local de l'UNC Daniel AUTRET la médaille de la DEFENSE NATIONALE Echelon Bronze avec agrafes «ESSAIS NUCLEAIRES et DEFENSE»

André BRAS a participé en 1968 aux essais nucléaires sur le BSL RHIN à Mururoa et Polynésie Française. Il est une figure reconnue dans le milieu des Officiers Mariniers en retraite puisqu'il a été Président de la Section des Officiers Mariniers en retraite et Veuves du canton de St-THÉGONNEC pendant 25 ans;

Félicitations André



Sur le Photo André BRAS est entre la Maire Solange CREIGNOU ,Martial QUIVIGER Président de la Section OM de St-Thégonnec à gauche et Françoise RAOULT Maire Déléguée et Daniel AUTRET Président de l'UNC locale à droite .

## LANNILIS TRÉGLONOU

«Commémoration du 08 mai 1945»

Le 8 mai, les membres de la section de Lannilis Tréglonou se sont rendu au monument au mort de Tréglonou pour honorer les hommes ayant combattu durant 39-45

Nous avons ensuite commémoré la victoire du 8 mai 45 à Lannilis, ainsi qu'à Landéda en présence de Mme Melchior, députée, des maires des 3 communes et d'un détachement du SMV (service militaire volontaire)



## BAIE DE MORLAIX

«Assemblée générale.

La section 25, baie de Morlaix a tenu son assemblée générale le 19 janvier 2025 salle d'Audience à Kerneguez, mise à disposition gracieusement par la mairie. 30 personnes étaient présentes.

Nous avons observé une minute de silence. En mémoire de nos disparus proches et adhérents (9 retraités et 2 veuves). La section est dépositaire de 5 drapeaux Morlaix, Carantec, Taulé- Locquéholé-Henvic, Lanmeur et Plougasnou. Jean Postic assure la représentation de la section aux cérémonies patriotiques de Morlaix. La section est reconnue au même titre que les autres associations patriotiques de Morlaix et ses environs.

Les drapeaux de Carantec Lanmeur et Taulé participent aux cérémonies de ces communes.

La Conférence des présidents de l'AOM29N été évoquée, ce qui a permis de rappeler les actions en cours amiante et ses nucléaires. Jean-Paul Leroux a expliqué l'importance de faire un suivi médical. Certains adhérents ne pratiquant pas internet mais sont intéressés à la lecture du journal BIA, nous veille-

## **BAIE DE MORLAIX (suite)**

rons à en distribuer un grand nombre d'exemplaires. La distribution des paniers garnis aux veuves et à 12 des plus anciens adhérents de la section est un geste qui a été apprécié et à l'issue, un peu de l'amitié a été servi, suivi d'un repas à la « Boucherie » à Morlaix qui a été apprécié par tous les 44 participants pour clore cette journée.

La composition du bureau est la suivante

Président : Jean Luc Chantrel

Vice -président : René Larhantec

Trésorière : Maryse Goudebranche,

Membres : Jean Paul Le Roux, Ronan Perseq, Alain Tribut , Patrick Ducret

Les porte-drapeaux sont : Bertrand L'Hour, André Le Floch, Jean Postic eg Frédéric Ouvrard

### «La vie de la section»

**C**es derniers mois la section «Baie de Morlaix» a participé aux cérémonies commémoratives suivantes :

- Bombardement du Viaduc de Morlaix le 29 janvier 1943 à Morlaix,

- 19 mars 1962 à Lanmeur, Carantec, Morlaix, Saint martin des Champs,

- à la Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation, le dimanche 27 avril 2025 à Morlaix.

Pour le 08 mai 2025 nous étions présents à Lanmeur, Carantec, Morlaix (photos), Saint martin des Champs pour la commémoration du 80ème anniversaire de la victoire de 1945.



A Morlaix la cérémonie s'est déroulée en trois phases, en présence des élus locaux, nationaux et d'une délégation de Würselen, ville allemande jumelée avec Morlaix.

Premièrement, cérémonie au monument aux morts en présence de la préparation militaire Marine Duplex de Morlaix, des cadets de la Gendarmerie du Finistère et des cadets des pompiers et les pompiers de Morlaix ainsi que treize porte-drapeaux d'associations patriotiques.

Puis les porte-drapeaux ont ouvert le défilé vers l'hôtel de ville, devant des centaines de personnes, le Télégramme n'a pas grossi le nombre.

A l'issue les participants se sont rassemblés sur le parvis de l'hôtel de ville pour les discours des maires de Würselen, Morlaix et la lecture du message national de la secrétaire d'état aux anciens combattants.

Le chant des partisans a été interprété par la chorale «Bab'singers» et les stagiaires de la PMM.

Jean-Luc Chantrel



## **PLOUDALMÉZEAU**

«Cérémonies du 08 mai 1945 et à la croix aux marins»

**L**es sections de la commune de Ploudalmezeau (la seule, à ma connaissance à avoir 2 sections) ont participé aux cérémonies suivantes :

Le 8 mai, commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 avec défilé de la stèle de Bir Hakeim au Monument aux Morts avec la participation des enfants du Conseil Municipal Enfants et d'élèves de 3ème.

Le 10 mai cérémonie à la croix aux marins à Portsall suivie d'un défilé motorisé accompagnés du bagad et des drapeaux des associations patriotiques.

Le 11 mai, messe du souvenir à Ploudalmezeau. Au cours du week-end la reconstitution d'un camp américain, exposition de matériel d'époque, concert et conférences ont contribué à entretenir le souvenir de ces événements.

A noter la conférence d'Hervé Farrant adhérent de la section OM de Ploudalmezeau sur la libération de commune.

«Activité à venir»

Le 29 juin aura lieu un repas champêtre au jardin public du Moulin Neuf

Michel Eozenou  
Vice-président section OM Ploudalmezeau



## HÔPITAL-CAMFROUT

«Assemblée générale»



L'Assemblée Générale des Officiers Mariniers et Veuves de l'Hôpital Camfrout s'est déroulée le 26 janvier 2025 dans une très bonne ambiance.

La section regroupe les communes du Faou, de Daoulas et de Logonna-Daoulas et nous sommes 85 adhérents et adhérentes. Trois porte-drapeaux sont nos représentants aux différents évènements.

La composition du bureau est la suivante :

Pésident : Alain WICHORSKI

Secrétaire : Gérard WALLAS

Trésorière /Christine WALLAS

«Cérémonie du 8 mai»

Cette année pour la cérémonie du 8 mai 2025, nous avons fêté les 80 ans de la libération de la France et les 100 ans de la naissance du Bleuet de France.

Un de nos adhérents, Pierre-Louis BACHELOT est venu avec une JEEP de 1944 qui a débarqué en PROVENCE sur la plage de Cavalaire sur Mer (VAR 83)



La jeep a circulé dans la commune avec des enfants à bord. Un grand MERCI à lui.

«Remise de médailles le 8 mai»

Monsieur Jean Claude Laot, président de l'UNC et des médaillés militaires de l'Hôpital Camfrout, et adhérent de notre section Officiers Mariniers et Veuves, a remis la médaille d'argent de l'UNC à Laurence et Didier Nicolas de l'aéronautique navale.

Alain Wichorski

Correspondant Défense et Maritime de la commune de L'Hôpital-Camfrout



## KERLOUAN

«Dernière manifestation pour l'association Athabaskan « G07-KERLOUAN »

Mardi 29 avril, les officiels et Associations patriotiques se sont retrouvés devant la stèle érigée, face à la mer, à la mémoire des 127 marins canadiens. Il y a juste 81 ans, ils furent les victimes du naufrage de l'HMCS Athabaskan, lors d'un féroce combat de nuit opposant deux torpilleurs nazis et deux destroyers de la Royal Navy.

L'Association « Mémorial Athabaskan G07 – Kerlouan, Pour que vive la mémoire (PQVLM) », a vécu sa dernière manifestation officielle. Son président, Jean-Luc Conchis, a confié : « Avec un effectif de huit personnes et des difficultés grandissantes, tant sur un plan financier que logistique, notre association ne dispose plus des moyens suffisants.

Il en faut pour continuer d'organiser, comme cela a été fait ces sept dernières années, des manifestations en souvenir de nos marins canadiens de l'Athabaskan, aux pieds de notre mémorial ».

## KERLOUAN (suite)

### «Remise de drapeau»

Un dépôt de gerbes a précédé la remise du drapeau de l'association à Bernard Jambou, président des officiers-mariniers et de l'Union nationale des combattants locale.

Symboliquement, il lui a passé le flambeau pour que perdure la mémoire du HMCS Athabaskan.

Le maire de Kerlouan, Mr Christian Colliou, est déterminé à poursuivre ce nécessaire devoir de mémoire, et a rappelé les liens étroits unissant le Canada et Kerlouan.



### «Cérémonie du 8 mai»

C'est en présence de Mr Christian Colliou, maire de la commune, de Mr Bernard Jambou, président des associations patriotiques, des représentants du conseil municipal, des enfants des écoles, des membres des associations patriotiques et de la population kerlouanaise, en grand nombre, que s'est déroulée la traditionnelle cérémonie commémorative de la fin des combats de la seconde guerre mondiale en Europe.

Le cortège s'est déplacé de la place de la mairie vers le monument aux morts. La cérémonie, dirigée par Baptiste Duten, a débuté par le hissage des couleurs avec les enfants des écoles et la lecture d'un texte de l'UNC Nationale, par Mr Bernard Jambou.

La cérémonie s'est poursuivie par la remise de la croix du combattant à André et Romain Guillerm, père retraité et fils en activité, tous deux maître manoeuvrier, au titre des OPEX, suivie de la remise du diplôme d'honneur, 3 ans de porte-drapeau, à Melle Louna Lotrian-Salaün. Les enfants des 2 écoles ont fait la lecture du texte de la « la Liberté de Paul Eluard ».



Mr le maire a ensuite fait la lecture du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.

L'appel des morts de la guerre 39/45 suivi d'un dépôt de gerbes, de la minute de silence, de la Marseillaise, et le salut aux porte-drapeaux ont clos la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie, tous les participants ont été invités à la salle Ar Mor Glas au vin d'honneur offert par l'UNC.



## SAINT-POL-DE-LÉON

### «Visite de la FREMM «Bretagne»

Le 21 mars 2025, les officiers mariners en retraite de la section accompagnés du maire de St Pol de Léon, Stéphane Cloarec, ont été accueillis à bord de la FREMM «Bretagne» par le CV Audrey Bouteville, CDT de la FREMM.

La classe de 3ème défense du collège Jacques Prévert de St-Pol-de-Léon parrainée par la FREMM s'est également jointe à la visite. Nous avons pu visiter les locaux techniques et découvrir les nouvelles technologies, la vie à bord ( chambre avec douche et WC). Nous avons apprécié l'enthousiasme de l'équipage à nous expliquer leurs différentes spécialités et missions.



### «Commémoration du 8 mai 1945 à St pol de léon»

La section représentée par le président Roger Rolland, le secrétaire Patrick Brassat, le porte drapeau Serge Postec et les membres du bureau Jean Vincent Quéré et Jean François Nédélec, plusieurs adhérents de la section étaient présents. La PMM de Morlaix était également représentée.



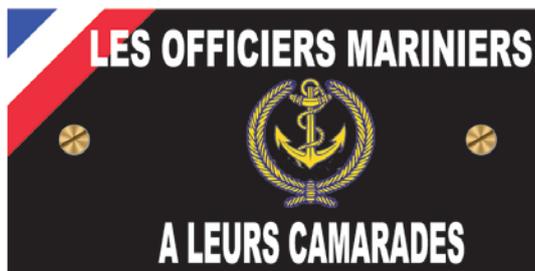
### «Commémoration du 8 mai 1945 à Sibiril»

La section de St-Pol-de-Léon a été représentée par les membres du bureau André Guillemot (béréte bleu) et Jean Christophe Hondareyte (porte drapeau à l'extême droite).



### «Commémoration du 8 mai 1945 à Santec»

La section de St-Pol-de-Léon a été représentée par Bruno Picart, trésorier de la section et Jacques Grellet, le porte drapeau.



**Toutes nos condoléances aux familles**

*Section de Brest :*

GUEGUEN Jean-Louis - MJR FOURR (71 ans)

*Section de Guipavas :*

LE PORS Raymond-ancien officier marinier  
MECAN (OS CC MECAN) (81 ans)  
THOMAS Yvonne - veuve de Jean (91 ans)  
COLIN Yvon - MJR MECAN (86 ans)

*Section de Kerlouan :*

FAVE Marie-Thérèse - veuve (85 ans)  
LOAEC André - MP MECAN - DIRPONVOL (93 ans)

*Section de Landivisiau :*

GENVER Pierre-ancien officier-marinier pilote  
sur corsaire(OS CF PILAE) (88ans)

*Section Le Drennec :*

DELGADO Roger - PM ELAER (83 ans)

*Section de Lesneven :*

LAGADEC Jean - MJR MECAN (92 ans)

*Section de Plabennec :*

PONDAVEN Marie-Thérèse - veuve de Jean (89 ans)  
CLEMENCEAU Albert - MP MECAN (95 ans)

*Section de Plouguerneau :*

CALVEZ Jean-Yves - MP MECAN DP (83 ans)  
PELLEN Yvonne - veuve (91 ans)

*Section de Plougastel-Daoulas :*

LE GALL Fernand - PM FOUR (79 ans)  
NICOLAS Gérard - MJR MECAE (85 ans)  
DERRIEN Jean-Pierre - MP INFIR (87 ans)

*Section Plounéour-Brignogan:*

OMNES Louis - PM TIMON (98 ans)

*Section de Plouzané :*

GRZEMSKI Jean-Claude - MP EMSEC -(victime  
de l'amiante).

RAULT Noël - MP MECAN (57 ans)

TABUTEAU Thierry – MJR TIMON (70 ans)

*Section de Portsall :*

Mme LHENAFF - veuve de Lucien LHENAFF  
- MP MANEU  
THOMAS Joël - PM MECAN (76 ans)  
TALARMIN Alexis - MT MECAN (78 ans)  
PM ELBOR LE RU Guillaume (90 ans)

*Section du Relecq Kerhuon :*

MALGORN Jean-Marie - PM GUETT (82 ans)

*Section de Saint Pabu :*

KERROS Noël - mousse puis mécanicien de  
l'armée de l'air (96 ans)

*Section de St Pol de Léon :*

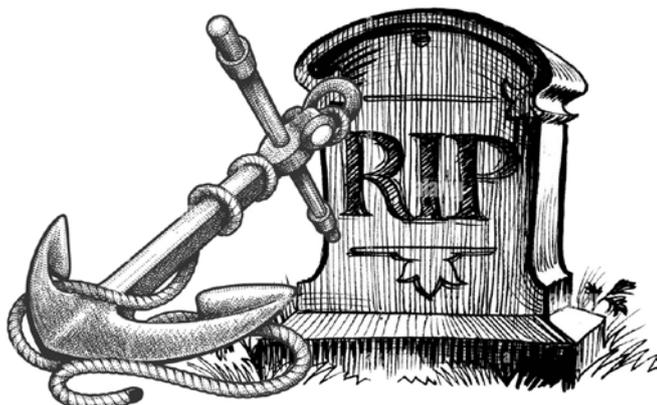
ROLLAND Anne-Marie - veuve de ROLLAND  
Louis MP HYDRO (89 ans)

*Section de Saint Thégonnec / Pleyber-Christ :*

Mme ABGRALL Louise - veuve de Rémi (93 ans)  
Mr FICHOU René - PM ELARM

*Section de Ploudalmézeau:*

DENIEL louis - MJR ELECT



# *Ils ont rejoint ces derniers mois l'AOM Nord Finistère*

*(depuis décembre 2024)*

ABALLEA Roger	FLOCH Denis	LE GOFF Philippe
ARZEL Gérard	FLOCH Nicole	LEBEAU Etienne
AUROUET François	FLOCH Roland	LEBOSSE Fabrice
BALADINE Joël	FONG Yoan	LEGROUX Erwan
BALCERZAK Jean-Jacques	GAROFF Maurice	LEISEN Edwige
BELLE Christian	GHERNATI Nourredine	LEMOINE Philippe
BENEYTON Olivier	GIACCOBI Dominic	L'HER Joël
BERVAS Gérard	GOUDEBRANCHE Maryse	MATHURE Patrick
BOISSEAU Sylvain	GOUPILLE Michel	MAY Sébastien
BOTHOREL Patrick	GOURVELLEC Didier	MAYET Jean-Bernard
BREDOUX Thierry	GOURVENEK Samuel	MESMEUR Jean
BRUNET Mickael	GOURVES Jacques	NEDELLEC Jean-François
CALEFETER Alain	GROSJEAN Régis	NIVEZ Louis
CALEFETER Gérard	GUEGUEN Yvon	OMNES Marc
CAPELIER Franck	GUERBOIS Jean Michel	PAPGAY Thierry
CARAMOUR Jean-Yves	GUIZIOU André	PAPIN Dominique
CAZENAVETTE Gilles	GUIZIOU Jean-François	PAUL Philippe
CHAPALAIN Bernard	HERROU Marc	PICART Patrick
CHARMOLUE Sébastien	JUNG Michel	PIERROT Gildas
CHARPENTIER Gérald	KERBRAT Serge	POUSSINES Jacques
CHAVET Frédéric	LACROIX-VINCENT Robert	RAGUIDEAU épouse COLOMER Christelle
COATANEA Guy	LAIRAN Fabien	REINHART Eric
COCHOIS Eric	LAMI Christophe	ROGEON Guillaume
COLLINGRO Christian	LAURE Philippe	SALVADOR Frédéric
COUSQUER Bertrand	LAYEC Franck	SALVADOR Philippe
DEBAETS Igor	LAZENNEC Rémy	SASSOWER Alexandra
DECRIEM Anne	LE BER Patrick	SEGOVIA Christophe
DELPERO Bruno	LE BOURVELLEC Marilyn	SERAZIN Serge
DENIS Cedric	LE BOURVELLEC Valérie	SIMON Fabrice
DUMET Cédric	LE BRIS Pascal	SIQUER Yvan
DUMORTIER Yves	LE BRIS Stéphane	URRUTIA Nicoles
DUPUICH Patrick	LE GALL Marie Claire	VIROT Pierre
DUTHOY Gilles	LE GOFF Laurent	



*Merci à Patrick Brassat pour la tenue à jour de cette liste d'adhésions*



## BULLETIN D'ADHÉSION

VOTRE SITUATION  RETRAITÉ(E)  ACTIF   VEUVE-VEUF  SYMPATHISANT(E)

SECTION DE (au choix de l'adhérent) : \_\_\_\_\_ (voir la liste en bas de page)

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Grade et Spécialité : \_\_\_\_\_

Année d'entrée au service: \_\_\_\_\_ Année de fin de service: \_\_\_\_\_ Année de naissance: \_\_\_\_\_

Décorations : \_\_\_\_\_

Adhères-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers mariniers ?  OUI  NON

Laquelle ? \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail ?  OUI  NON

Date et Signature :

### **SECTIONS LOCALES :**

BOURG-BLANC - BAIE DE MORLAIX - BREST - CHATEAULIN - CORSEN - GOUESNOU - GUILERS - GUIPAVAS - GUISSENY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - L HOPITAL CAMFROUT - LANDEDA - LANDERNEAU - LANDIVISIAU - LANNILIS - LE DRENNEC - LE FOLGOET - LE RELECQ KERHUON - LESNEVEN - LOPERHET - OUessant - PLABENNEC - PLOUDALMEZEAU - PLOUGASTEL-DAOULAS - PLOUGUERNEAU - PLOUGUIN - PLOUVORN - PLOUZANE - PORSPODER - PORTSALL - ST PABU - ST POL DE LEON - ST RENAN - ST THEGONNEC

◆ Pour paiement de la cotisation par virement bancaire :

**AOMR NORD-FINISTERE**  
**IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032**  
**CCM BREST CENTRE SIAM**

*Le montant de la cotisation pour la section choisie vous  
Sera communiqué dès réception de ce bulletin par le  
siège de l'AOM Nord-Finistère.*

*Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion à l'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06/01/78 (art. 27) et au RGPD (Règlement général européen sur la protection des données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.*

*Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'AOM 29 N par courriel à [aom-nord-finistere@wanadoo.fr](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr) ou à l'adresse postale suivante mentionnée dans l'entête de ce bulletin d'adhésion.*